



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SEANCE DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à quatorze heures trente, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Angles, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Joël MONVOISIN, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 16 mai 2024.

Nombre de membres en exercice : 11

PRESENTS membres élus : M. MONVOISIN Joël, Mme JOUANE Françoise, Mme LASCAUX Marie-Denise, M. Jacques FOUCHARD, Mme Catherine MASSON
M. PHELIPPEAU Jacques

PRESENTS membres nommés : Mme PERCOT Patricia, Mme WILLIOT Danielle, Mme THOUVIGNON Patricia, Mme MAUPETIT Nadine,

Absent : M. Charles DAVIAU

Invitée : Mme Gaëlle MEGE, Directrice de l'EHPAD

Secrétaire : Mme WILLIOT

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 avril 2024

Monsieur le Président donne lecture du document et demande à l'assemblée délibérante d'approuver le procès-verbal de la séance du 11 avril 2024.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 11 avril 2024 ;

Délibération N°24/05/23-01

2. EHPAD : Tarification des résidents accueillis en couple dans un logement T2 (studio)

Monsieur Le Président expose :

Suite aux travaux de rénovation réalisés, un studio T2 est en mesure d'accueillir un couple (suppression d'une cloison et optimisation des espaces, murs et sols neufs, changement des luminaires). Chacun des 2 résidents sera équipé d'un médaillon appel-malade individuel.

Dans cette éventualité, l'assemblée délibérante doit déterminer un prix de journée unitaire pour accueil en couple ou en chambre double. Ce tarif doit tenir compte des tarifs déjà établis et de la difficulté à trouver des résidents intéressés par le T2 en chambre simple.

Proposition/discussion :

- Tarif couple : 60 € /personne et par jour
- Tarif dépendance : 6.22 €/jour au 01.03.2024

Soit pour le couple : 3973.20 € /mois (30 jours)

Le tarif semble convenable, si on considère les tarifs « simples ». Financièrement l'accueil d'une 2nde personne en T2 correspondrait à un gain de 1160 € qui doit couvrir l'accompagnement hôtelier et médical, les repas, la lingerie et l'administratif/technique.

A savoir : le tarif minimum est celui de l'aide sociale à 59.07 €/personne en chambre seule. Et ça peut être un résident en T2 si on ne trouve pas (soit une différence de 2000 €/mois par rapport à l'accueil du couple).

Rappel des tarifs hébergement au 1er mars 2024 :

- T1 : 69,84 €/jour
- T1 bis : 72,70 €/jour
- T2 pour 1 personne : 81,28 €/jour

L'ARS et le Département seront sollicités pour autoriser l'accueil des couples ou personnes en chambre double. La délibération sera jointe à l'envoi de la demande.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

- **Décide** d'appliquer un tarif journalier Hébergement pour les personnes accueillies en couple ou en chambre double de 60 € par personne à compter du 24.05.2024 ;
- **D'intégrer au contrat de séjour la phrase suivante** : le tarif résident seul à 81,28 €/jour sera appliqué au résident survivant. Le cas échéant, un logement plus petit pourra être attribué en fonction des disponibilités du moment ou à venir.

[Délibération N°24/05/23-02](#)

3. CCAS : Demande de subvention

Monsieur le Président propose de participer financièrement au fonctionnement des associations qui relèvent précisément de son périmètre d'actions et de compétences :

- Secours Catholique : 300 € Montant sollicité par l'association

En 2023 :

2150 équivalents repas à l'épicerie

15 familles passées à l'épicerie

La dépense sera affectée sur le compte 6574 (Subv de fonctionnement aux associations).

Après en avoir délibéré, 9 pour, 1 abstention

Le Conseil d'Administration,

- **Décide** d'attribuer la subvention sus-visée et de l'affecter au compte 6574 du budget principal du CCAS

Délibération N°24/05/23-03

4. CCAS : Colis des Aînés de Noël

Monsieur le Président expose :

Chaque année, depuis 2021, le nombre de bénéficiaires du colis de Noël ne cesse d'augmenter. Le CCAS souhaite maintenir ce cadeau et souhaite conserver le choix des produits festifs de bonne qualité constituant le colis.

Avec l'effet de l'inflation, le coût unitaire du colis a augmenté, la dépense 2023 était de 7600 €, publicité comprise, pour la distribution de :

- 130 colis 2 personnes
- 250 colis 1 personne

La dépense 2023 est reconduite pour le budget 2024.

Afin de contenir la dépense sans baisser la qualité des produits, la question de l'âge minimum requis pour les bénéficiaires est posée.

En 2024, 75 ans et + :

185 couples

397 personnes seules

Soit 100 personnes bénéficiaires potentielles supplémentaires.

En 2024, 78 ans et + :

95 couples

285 personnes seules

Soit 300 personnes bénéficiaires potentielles en moins.

Les membres discutent sur 2 formules très différentes :

- La poursuite de la distribution des colis ;
- Le retour d'une fête conviviale autour d'un goûter et une animation

Après avoir échangé, les membres du CA décident d'organiser un goûter de Noël, sur 2 après-midis probablement. Les rencontres, les festivités sont privilégiées pour les personnes de 75 ans et +.

Les dates retenues seront communiquées prochainement.

Groupe de préparation de l'évènement : Mme THOUVIGNON, Mme MASSON, Mme LASCAUX, Mme MAUPETIT, Mme JOUANE et M. FOUCHARD.

5. CCAS : Informations Pavillons Soleil

Résultat du DPE (Diagnostic de Performance Energétique)

- Pavillons N°3 et 10 : classés G
- Autres Pavillons : classés F

Visite de Vendée Habitat le 7 mai dernier. Prise de photos et renseignements techniques pour suite à donner. Concrètement, des travaux devront être réalisés pour améliorer la performance énergétique des pavillons N°3 et 10.

Mme T..... a emménagé dans le pavillon n°8 début mai. Tous les logements sont occupés.

Appel à Manifestation d'Intérêt : Habitat Inclusif

Projet à travailler : la transformation des PS en Habitat Inclusif.

Les résidents actuels sont éligibles, ils devront réfléchir un projet de vie partagée.
Enjeux : crédits pour le recrutement d'une aide à la vie partagée et crédits d'investissements pour la rénovation des logements.

Visite de Monsieur MONVOISIN, Mme JOUANE et Mme MEGE le 22 mai à Treize Septiers pour retour d'expérience de leur Habitat Inclusif.

Clôture de la séance à 16H15

Calendrier prévisionnel des réunions du Conseil d'Administration du CCAS

- Jeudi 20 juin 2024
- Jeudi 26 septembre 2024
- Jeudi 24 octobre 2024
- Jeudi 21 novembre 2024